



Communiqué de presse

Grenoble, le 16 juillet 2025

Contact presse

Zoé Fertier // 06 74 04 67 40 // zfertier@chu-grenoble.fr

Situation estivale des services d'urgences du CHU Grenoble Alpes

En cette période estivale, les services d'urgences du CHU Grenoble Alpes maintiennent leur fonctionnement habituel.

Hôpital Michallon :

- [Urgences adultes](#) : admissions 24h/24
- [Urgences ophtalmologiques](#) : lundi-vendredi de 8h30 à 17h30 et samedi matin de 8h30 à 12h00, directement dans le service ophtalmologique au 8ème étage.

Hôpital Couple-enfant (La Tronche) :

- [Urgences gynécologiques et maternité](#) : admissions 24h/24
- [Urgences pédiatriques](#) : admissions 24h/24

Hôpital Sud (Echirolles) :

- [Urgences traumatiques](#) : admissions entre 8h et 20h

Hôpital de Voiron :

- [Urgences adultes](#) : admissions entre 8h et 18h
- [Urgences maternité](#) : admissions 24h/24
- [Urgences pédiatriques](#) : admissions 24h/24

Les urgences, c'est pas une évidence !

Certaines situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Besoin de soins immédiats ? Contactez d'abord votre médecin ou votre pharmacien, ou trouvez un lieu de consultation sans rendez-vous. Sinon, appelez le 15 avant de vous déplacer aux urgences.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a mis en ligne une carte des lieux de soins sans rendez-vous. [Cliquez ici pour la retrouver](#)

En complément, retrouver également une carte des lieux de soins non programmés sur le territoire sud-Isère en annexe.

Avant de se rendre aux urgences, appelez le 15

De nombreux patients se rendent encore directement aux urgences adultes sans passer par la régulation médicale du SAMU-SAS, exposant à des temps d'attente importants et à une surcharge des services. **Appeler le 15 avant de se déplacer, c'est s'assurer de la prise en charge la plus adaptée.**



LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE

- Renouvellement d'ordonnance
- Coup de chaleur
- Infection bénigne...

CERTAINES SITUATIONS NE JUSTIFIENT EN RIEN DE SE RENDRE AUX URGENCES.

MES RÉFLEXES
avant de me déplacer

Je prends conseil auprès de **MON MÉDECIN** ou de **MON PHARMACIEN**

Je trouve un lieu de **CONSULTATION SANS RENDEZ-VOUS**

J'appelle **LE 15**

Concrètement, en cas de problème de santé, un simple **appel au 15** permet d'entrer en contact avec un médecin régulateur du SAMU-SAS. Ceux-ci évaluent l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté : conseils médicaux, **consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde**, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.

Face à l'augmentation continue de l'activité aux urgences, le CHU Grenoble Alpes rappelle l'importance de cette démarche et du dispositif du **Service d'Accès aux Soins (SAS)**. Mis en place sur le territoire Sud-Isère dès 2021 grâce à la très forte mobilisation des médecins libéraux pour mieux répondre aux besoins de soins non programmés, le SAS permet d'éviter des passages inutiles aux urgences tout en garantissant une prise en charge adaptée à chaque situation. Suite à la régulation effectuée par le centre 15, et en l'absence de médecin traitant ou si celui-ci n'est pas disponible, le SAS peut proposer un rendez-vous chez un médecin généraliste ayant réservé des créneaux spécifiques pour les soins non programmés.

Annexe - carte des lieux de soins non programmés sur le Sud-Isère :

